

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance qui s'est tenue le 15 Octobre 2021

### **I – Délibération d'approbation de la cession d'une partie du bien de section de Martiel :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2411-16 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 15/10/2021 d'engagement de la vente du bien de la section de Martiel ;

**Vu** l'arrêté du Maire en date du 21/11 du 5 novembre 2021 portant convocation des électeurs de la section des habitants du bourg de Martiel ;

**Vu** le procès-verbal des opérations électorales du 05/12/2021 ;

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la réalisation du projet de l'ilot Paul FAURE, et dans le but de rationaliser au mieux l'espace acheté par la commune par l'intermédiaire de l'EPF (parcelles F2018, F2110, F1938, F1939, F220), la commune s'est rapprochée de Madame Catherine JALRAN dont la propriété jouxte afin d'acquérir les parcelles cadastrées section F n° 2107, F 2 109 et la parcelle cadastrée F 2212.

Cette dernière a accepté, à condition que lui soit cédée une partie (surface de 219 m<sup>2</sup>) de la parcelle anciennement cadastrée F 217.

Au regard du statut juridique de ce bien (bien de section), une consultation a été organisée le 5 décembre pour recueillir l'accord des électeurs quant à la vente.

Les résultats de la consultation ont été les suivants :

✓ Nombre d'électeurs inscrits :	50
✓ Nombre d'électeurs votants :	32
✓ Nombre d'avis favorables à la cession :	31
✓ Nombre d'avis défavorables à la cession :	1

Il en ressort que l'accord de la majorité des électeurs a été atteint.

Dès lors, Monsieur le Maire propose au conseil de valider la vente de la partie du bien de section à Madame Catherine JALRAN et de délibérer sur les modalités de vente.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prononcer la vente à Madame Catherine JALRAN de l'emprise de 219 m<sup>2</sup> de la parcelle F 217 au prix de 10 euros le m<sup>2</sup>.

### **II – Enfouissement des réseaux du Puech Del Sol :**

Depuis quelques années, de nombreuses constructions ont été réalisées aux abords de la route du Puech Del Sol entraînant une forte dégradation de la voirie qui devra être reprise lorsque tous les chantiers seront terminés.

Monsieur le Maire propose l'enfouissement des réseaux et le remplacement du dispositif d'éclairage public. Les luminaires, pour la plupart installés sur des poteaux du réseau de distribution électrique, sont d'une technologie ancienne et énergivore. Il est proposé de mettre en place des luminaires à leds alimentés par panneaux solaires. Cela permettrait de résilier l'abonnement ENEDIS alimentant l'éclairage de ce quartier.

### Coûts estimatifs de l'opération :

Objet	Coût HT	Participation Mairie	Participation SIEDA
Electricité	101 000.00	30 300.00	70 700.00
Télécom	53 000.00	26 500.00	26 500.00
Eclairage public	23 000.00	19 500.00	3 500.00
TOTAUX	177 000.00	76 300.00	100 700.00

Le conseil délibère et vote à l'unanimité cette proposition.

### **III – Achat du robot pour le stade :**

Depuis le mois de septembre, un robot tonte a été testé sur le stade de Martiel. Cette expérimentation a été très concluante tant au niveau de la qualité de la pelouse que du gain de temps pour les agents du service technique. Le coût du travail de tonte avec une tondeuse auto portée est estimé à environ 3250 €/an en heures de travail d'un agent.

Monsieur le Maire propose d'acheter deux robots pour un montant total de 7 401.66 € HT

Le Conseil Municipal délibère, approuve à l'unanimité l'achat de robots et demande un devis pour un contrat d'entretien

### **IV – Centre de gestion : renouvellement convention médecine du travail :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années la commune a conventionné avec la médecine du travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour que celui-ci assure la médecine du travail du personnel municipal.

Il rappelle que le coût d'une visite médicale est de 51 € par agent et par an.

Les agents techniques doivent avoir une visite médicale par an, le personnel administratif a une visite médicale tous les deux ans.

Ce service a donné toute satisfaction jusqu'à présent. Il assiste également le service administratif de la municipalité lors de congés de longue maladie.

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021, et qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention du suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

### **VI – Distribution de sacs poubelles :**

Monsieur le Maire rappelle que par le passé, la distribution des sacs poubelles se faisait deux fois par an. Nous avons ensuite décidé de les distribuer, à la demande, au secrétariat de mairie. Toutefois, ce fonctionnement induit une perturbation non négligeable pour les secrétaires dont le travail est fréquemment interrompu pour distribuer ces sacs.

La municipalité a donc décidé de procéder à une seule distribution annuelle.

Celle-ci est programmée le vendredi 10/12 2021 de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi 11/12/2021 de 9 h à 11 h 30 à l'atelier municipal.

**Attention : Sur décision de la communauté de commune, les sacs noirs ne sont plus distribués, les habitants doivent les acheter dans le commerce.**

### **VII – Organisation du Conseil Municipal des enfants :**

Les élections pour le CME se tiendront le jeudi 16 décembre après-midi dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Les candidatures sont organisées par niveaux. Actes de candidature enregistrés : 3 pour le CM2, 7 pour le CM1, 7 pour le CE2.

Le nombre de poste à pouvoir est de 9 élus (3 par niveau)

### **VIII – Contrat d’entretien de la chaudière de l’école de Martiel :**

Monsieur le Maire indique qu’il est nécessaire de mettre en place un contrat d’entretien pour la nouvelle chaudière de l’école. Nous avons eu une proposition d’une entreprise agréée par Fröling constructeur de la chaudière. Le tarif annuel est de 390. 10 € HT par an.

Le Conseil Municipal délibère et décide d’accepter cette proposition.

### **IX– Borne de recharge électrique :**

Monsieur le Maire indique que les bornes de recharge pour les voitures électriques coûtent environ 10 000 E, mais qu’elles sont largement subventionnées par le SIEDA. Ainsi le SIEDA propose aux communes de l’Aveyron l’achat de telles bornes au tarif de 1000 € ;

Les élus sont favorables à cette proposition et demandent de poursuivre la démarche définissant les conditions d’installation.